

# Règlement

## Article 1 - Préambule

Le concours est ouvert aux réalisateurs de diaporamas numériques de langue française.

Il est placé sous le patronage de la Fédération Photographique de France. Tous les réalisateurs, qu'ils soient affiliés à la FPF ou pas, peuvent participer.

## Article 2 - Règles

Le nombre de montages est limité à 2 par auteur. Les auteurs qui enverront deux montages, devront spécifier quel est leur n°1 au cas où ce critère serait retenu pour la présélection.

Les montages ne pourront être antérieurs à 2009.

Les oeuvres numérisées ayant participé à un festival sous forme argentique ne sont pas admises.

Les membres de l'organisation ne peuvent participer à la compétition, mais peuvent présenter leur oeuvre hors concours.

## Article 3 - Durée et présélection

La durée maximale d'un diaporama est fixée à 12 minutes. Le thème est libre. Le comité de présélection se réserve le droit d'éliminer tout sujet tendancieux ou publicitaire. Il pourra décider de ne présélectionner qu'un seul montage par auteur.

## Article 4 - Format et documents à fournir

Le festival est ouvert aux oeuvres en haute définition (full HD)

Le vidéoprojecteur utilisé possède une résolution de 1920x1080 px.

Le ou les diaporamas doivent nous parvenir sous la forme exclusive d'un fichier auto exécutable (.exe) comportant des images dont la résolution sera comprise entre 1024x682 px et 1920x1080 px.

Cette résolution sera optimale si la hauteur est de 1080 px.

Chaque montage sera accompagné de sa fiche d'identification normalisée, d'une affichette et d'une photo de l'auteur (format 800x600 px).

## Article 5 - Frais de participation

Les frais de participation sont fixés à 15 euros par envoi, 10 euros pour les détenteurs de la carte fédérale.

Les frais de participation seront remboursés aux auteurs présents à la manifestation.

## Article 6 - Date limite

Les inscriptions devront nous parvenir avant le 12/02/2012 avec :

- ◆ le diaporama
- ◆ la fiche technique d'inscription de chaque diaporama (merci à « mavi » - Vincent Martin)
- ◆ une affichette pour chaque diaporama
- ◆ un portrait de l'auteur
- ◆ le chèque de participation libellé à l'ordre de MJCL

## Article 7 - Modalités d'envoi

Le (ou les) diaporamas peuvent être envoyés de 2 manières :

- ◆ **par voie postale**, sur CD ou DVD à :

Jean-Marie BEZIAT  
12, rue St Exupéry  
64150 MOURENX

- ◆ **par internet**

Pour envoyer l'exécutable et tous les documents par internet, merci d'utiliser le petit utilitaire personnalisé "DropUploadJourneesDiaporama" à télécharger ICI (130 ko).

Après l'avoir dézippé, il faut l'exécuter (le lancer) en faisant un double clic dessus. Il ne vous reste plus qu'à cocher la case "toujours zipper avant d'uploader" puis glisser-déposer votre montage dans la fenêtre (voir ci dessous).

**ATTENTION** le nom de votre montage ne doit pas avoir d'accent



Vous contrôlerez en bas de la fenêtre le déroulement du transfert. Attention, cela peut être relativement long (en fonction du poids de votre fichier et du type de connexion).



Ne pas interrompre le transfert avant la disparition des petites barres vertes qui symbolisent l'avancée de l'envoi. Lorsque c'est terminé, merci de nous confirmer l'envoi par courriel à [contact@journeesdiaporama.net](mailto:contact@journeesdiaporama.net).

Le règlement des droits d'inscription sera effectué par chèque à l'ordre de la MJCL.

Vous pouvez aussi nous envoyer les documents par courriel et votre montage par outil internet de type "YouSendIt" à cette adresse :

[contact@journeesdiaporama.net](mailto:contact@journeesdiaporama.net)

Les organisateurs apporteront le plus grand soin aux envois et déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou avarie.

Les CD seront récupérés par les auteurs présents. Ils ne seront pas réexpédiés et seront détruits par les organisateurs après le festival.

#### Article 8 - Droits

Les oeuvres présentées sont censées être libres de tout droit de propriété artistique ou autre, que pourraient détenir des tiers. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables en cas de contestation ou de litige de la part d'ayant droits éventuels.

#### Article 9 - Récompenses

Le concours sera doté de plusieurs prix. Un prix du Public sera décerné parmi les diaporamas projetés lors de la soirée de gala de Samedi.

Les récompenses seront attribuées en fonction de la générosité des annonceurs.

#### Article 10

La participation à la manifestation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.